

# INFOMURAT

*bulletin d'information trimestriel*



PAGE 4

Lotissement :  
le Belvédère

PAGE 6

La Maison  
de la faune

PAGE 11

Opération  
façades

n°105 JUILLET 2022



[www.murat.fr](http://www.murat.fr)

 Ville de Murat

 Cinéma de Murat - L'Arverne



# SOMMAIRE

---

- 4 DOSSIER**  
Lotissement du Belvédère
- 6 FOCUS**  
Un nouvel élan pour la Maison de la faune
- 7 EN BREF**  
**AGENDA**
- 8 REGARDS**  
Ces derniers mois
- 9 ASSOCIATIONS**  
Le Pion du Cantal : la passion des jeux de société
- 10 HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**  
L'offre touristique
- 11 INFOS PRATIQUES**  
Opération façades
- 12 HISTOIRE LOCALE**  
Jules Teilhard-Laterisse



*Le festival « Lumières d'été » à Murat du 15 au 17 juillet (plus d'informations page 7)*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

---

### RÉPONSE À LA QUESTION DU N°104 :

#### **Quel maire engagea les travaux de construction de l'Hôtel de Ville de Murat ?**

Maurice Guibal est né à Murat le 6 juin 1842, son père est pharmacien, il le sera aussi. Il devient maire de sa ville natale le 22 mars 1882 et le restera jusqu'en 1895. C'est sous son autorité que fut érigé à partir de 1885 (les travaux s'échelonnèrent jusqu'en 1887) le bâtiment de l'Hôtel de ville. Ce maire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle fut un des grands bâtisseurs de la commune : on lui doit aussi la construction de l'école de garçons qui deviendra l'école Léon Boyer, celle de l'ancienne école maternelle (qui ouvrira ses portes en 1896) ou encore, en 1890, celle du pavillon des halles qui sera inscrit à l'Inventaire Supplémentaires des Monuments Historiques 100 ans plus tard.



### LA QUESTION DU N°105 :

#### **De quand datent les travaux de captage de la source de Chambeuil ?**



M. Frank Imhoff, était présente lors des cérémonies du souvenir des journées tragiques des 12 et 24 juin 1944, pour témoigner et pour faire vivre ce beau symbole de paix.

Ceux qui n'ont pas connu la guerre et n'ont pas eu leur famille meurtrie par le drame de la déportation, ceux qui n'ont pas vu leurs pères emmenés par des soldats en armes, appris leurs effroyables conditions de vie et, pour la plupart, leurs morts affreuses, ne peuvent mesurer ce qu'il faut de courage et d'abnégation – même des décennies plus tard – pour accepter, comprendre et approuver les gestes nécessaires à la réconciliation de nations qui furent si longtemps ennemies.

Mais tout le monde peut ressentir la force emblématique que ces gestes représentent à l'heure où la guerre est à nouveau aux portes de l'Europe et ressemble à s'y méprendre à celle qui fut la cause du drame qui a coûté la vie à tant de Muratais. Pour la 4<sup>ème</sup> fois, une délégation allemande, emmenée par le Président du Parlement de Brême,

Fixer la population est une préoccupation constante de toute municipalité, d'autant que le dernier aménagement d'un lotissement communal remonte à plus de 15 ans. L'étude de la viabilisation d'un terrain contigu au hameau de la Grange Tuilée était donc une réelle priorité des élus. Cette étude est maintenant achevée et fait l'objet d'une demande de permis de lotir en cours d'instruction. Info-Murat fait du futur lotissement son dossier principal.

Créée en 1988, la Maison de la faune, devenue un des atouts touristiques majeurs de notre petite cité de caractère, s'est offert, en 2021, une cure de jouvence destinée à relancer la fréquentation de cet établissement. La revue municipale s'attarde sur le bilan après travaux des 6 premiers mois d'ouverture de cet édifice patrimonial, qui n'est pas sans rapport avec le personnage principal dépeint dans la rubrique historique de ce numéro d'été.

Il y a 170 ans, Louis-Napoléon Bonaparte rétablissait l'empire créé par son oncle en 1804. Certains élus de la toute jeune République, qui avait succédé aux soubresauts de la Restauration et de la Monarchie de juillet, tenteront de s'y opposer. C'est le cas d'un député du Cantal, originaire de Murat, et le bulletin municipal évoque cet épisode particulier de sa vie, à l'instar (en toute modestie) de l'un des plus grands écrivains français.

C'est encore une association toute nouvelle, « Le Pion du Cantal », qui est invitée à s'exprimer dans la page réservée du bulletin municipal. Pour sa part, Hautes Terres communauté consacre l'espace qui lui est dévolu à la communication et à la commercialisation de l'offre touristique du territoire, tandis que l'événement artistique de l'été, le prolongement et l'élargissement de « l'opération Façades » sont aussi au sommaire de cet Info-Murat dont la parution coïncide avec le lancement de la saison touristique, qui retrouve enfin un rythme à peu près normal.

**BON ÉTÉ À TOUTES ET TOUS !**



**Info-Murat**, bulletin d'information municipal gratuit. Édité par la municipalité de Murat.

**Directeur de la publication** : Gilles Chabrier. **Responsable de rédaction** : Christian Pichot-Duclos. **Comité de rédaction** : Béatrice Chevallet, Pierrick Roche, Danielle Rolland, Béatrice Thomas, Emma Giraudet. **Impression** : mairie de Murat. **Tirage** : 1 500 exemplaires.



## Lotissement du Belvédère :

### DES PREMIÈRES ÉTUDES À L'OUVERTURE DU CHANTIER

Après les premières extensions modernes de la ville dans les années 60 (Foyers cantaliens de Super-Murat), celles de la rue de la Coste et de Murat-Altius au cours des années 70, la création des lotissements du Rocher et de Bellevue dans les années 80, de celui, privé, des Monts du Cantal (fin des années 90), c'est en 2003 puis en 2007 que furent, en 2 tranches, entrepris par la commune, les derniers travaux d'aménagement d'une zone résidentielle de 26 lots baptisée le Hameau de la Grange Tuilée.

**15 ans plus tard**, pour pouvoir répondre favorablement à une demande croissante de Muratais et de nouveaux habitants désirant accéder à la propriété, la Municipalité a engagé les études de mise en œuvre d'un nouveau lotissement (dans la continuité de celui de la Grange Tuilée) **sur un terrain de 17.575 m<sup>2</sup>**, offrant une vue imprenable sur les Monts du Cantal, et dont l'acquisition devrait se formaliser dès la délivrance du permis de lotir actuellement en cours d'instruction.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une politique globale destinée à **améliorer le quotidien des Muratais et à augmenter l'attractivité du territoire** par une série d'actions et d'investissements complémentaires comme

l'embellissement du centre-ville, la requalification de la Maison de la faune, la rénovation de l'Hôtel de ville ou l'aménagement d'une micro-crèche au centre Léon Boyer.

La demande de permis d'aménager ce lotissement baptisé **le lotissement du Belvédère**, fait suite au rapport des conclusions de l'étude de sol remis en toute fin d'année dernière. Ce rapport recense la présence de nombreux blocs de roche basaltique, affleurant de manière aléatoire sur le terrain, de dépôts glaciaires formés de limons sableux (emballant cailloux et blocs), charriés sur une formation géologique sous-jacente (substratum) constituée d'une coulée massive de roche basaltique grisâtre. En outre, aucune arrivée d'eau n'a été constatée au cours des sondages (d'une profondeur maximale de 6 m) effectués en quelque 40 points répartis sur la totalité de la parcelle. Le rapport préconise enfin d'asseoir les futurs ouvrages bâtis sur des fondations superficielles de type « semelles filantes », ancrées dans la formation de limons sableux ou dans le substratum.

C'est à partir d'un premier plan d'ensemble, établissant un **découpage de 13 lots, d'une surface comprise entre 700 et 970 m<sup>2</sup>**, que le projet de viabilisation, de voirie



et de règlement des constructions a été établi (par un groupement géomètre-architecte) en collaboration avec la commune, les services préfectoraux et l'Architecte des Bâtiments de France, **dans une volonté partagée de respecter et de préserver au mieux le cadre environnemental de cet aménagement.**

Si le règlement du lotissement évite de formuler des prescriptions trop contraignantes, il n'est pas avare de préconisations ou de conseils architecturaux et environnementaux destinés à **favoriser l'harmonisation des différents projets individuels** (intégration au sol, volumétrie des bâtiments, récupération des eaux pluviales, clôtures séparatives, plantations). De même, l'implantation des constructions, qui doit être spécifique en fonction de la situation des lots, devra, en l'absence de règles chiffrées, largement s'inspirer de l'hypothèse graphique du plan de composition établi par le bureau d'étude.

Le financement de l'opération, géré par un budget indépendant du budget principal, sera assuré en totalité par un emprunt destiné à couvrir les frais d'acquisition du foncier et le coût des travaux de viabilisation. Ce budget annexe devrait s'équilibrer après l'achat de l'intégralité des lots qui seront proposés à la vente au début de l'année prochaine. Le prix de chaque parcelle sera fixé à l'issue de la procédure d'appel d'offres auprès des entreprises

de travaux publics et en fonction du montant des subventions que la commune pourra obtenir en soutien à son investissement.

La concrétisation d'un tel projet est l'aboutissement d'un long processus auquel on ne peut déroger : révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) dont le plan de zonage impose des prescriptions constructibles, choix du site, réalisation d'une étude de sol pour valider la faisabilité technique de l'opération, établissement du dossier d'exécution, obtention des autorisations administratives, consultation des entreprises et enfin, ouverture du chantier.



## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Dépôt de la demande de permis d'aménager en mairie : 1ÈRE SEMAINE DE JUILLET

Consultation des entreprises de travaux publics : SEPTEMBRE

Signature des marchés d'entreprises : OCTOBRE

Début des travaux de viabilisation : OCTOBRE

Mise à la vente des lots viabilisés : JANVIER 2023



Enrochement



Plantations



Parking perméable



Couverture

# UN NOUVEL ÉLAN POUR LA MAISON DE LA FAUNE



Hôtel particulier, sous-préfecture, foyer des jeunes ou casernement militaire, la vocation du bâtiment emblématique qui abrite la Maison de la faune n'a cessé d'évoluer au cours des siècles pour s'imposer, depuis 1988, en musée incontournable de la ville.

C'est à l'occasion du trentième anniversaire de sa création qu'une réflexion globale a été engagée pour restaurer et moderniser l'écrin et la présentation d'animaux naturalisés (6000 espèces d'insectes, 600 espèces de mammifères et d'oiseaux) mis en scène dans leurs milieux naturels reconstitués. Restauration des collections, mise en valeur du bâtiment, augmentation de la surface d'exposition, redéfinition du parcours du visiteur, modernisation des présentations, réorganisation du rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite avec création d'une vraie boutique, signalétique extérieure, c'est un projet ambitieux qui a été retenu avant d'être mis en œuvre dès le printemps 2021. Cette opération d'un coût global de **plus de 400.000 € HT** n'aurait pu être menée à bien par la commune seule sans les soutiens financiers de **la Région Auvergne-Rhône-Alpes** (134.181 € d'apport au titre du programme Village remarquable) et de **l'Union Européenne** (166.562 € de contribution par le fonds Leader).

Après une année presque entière de travaux de requalification, la Maison de la faune a donc rouvert ses portes au public aux dernières vacances de Noël. Depuis ce jour, elle retrouve enfin un fonctionnement normal après cette longue période d'interruption qui faisait elle-même suite aux 2 fermetures administratives imposées par la pandémie.

Ce retour à la normal permet déjà de mesurer l'évolution de la fréquentation de l'établissement en référence à 2019 qui fut sa dernière année complète d'activité dans les mêmes plages d'ouverture. Ainsi, en 2022, jusqu'à la fin des vacances de printemps, **le nombre de visiteurs a pratiquement doublé** tandis que, preuve du bien-fondé d'aménager une boutique digne de ce nom au sein de cette structure, **les recettes annexes ont été multipliées par 9 à Noël et par 5 à Pâques.**

Cette nouvelle boutique offre aux vacanciers la possibilité d'acquérir, dans une gamme de prix qui s'échelonnent entre 1,50 et 49 €, un souvenir de leur passage : cartes postales, porte-clefs, appeaux, affiches, livres pédagogiques, puzzles et même une médaille « Maison de la faune » ou un couteau, spécialement conçu par **Charlie Maridet**, artisan d'art installé récemment sur la commune.



### HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverte du 11 juillet au 3 septembre, du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.  
Ouverte le 14 juillet et le 15 août de 15 h à 18 h.



### TARIFS

Adulte : 5 € - Enfant (de 6 à 15 ans) : 3 €  
Tarif réduit : 3 € 50 - Groupe (10 personnes) : 2 € 50 (enfants) et 4 € (adulte)  
Gratuit pour les moins de 6 ans



### EXPOSITION

Exposition « Lumières d'été » - du 13 juillet au 31 août 2022  
Peintures de Claude Legrand - Salle multimédia

# EN BREF

## LUMIÈRES D'ÉTÉ : UN ÉVÉNEMENT CULTUREL

Un quatuor d'artistes (un écrivain, un peintre, un musicien, un chef cuisinier) va offrir à la Petite Cité de Caractère, en partenariat avec l'association Musik'art, un événement culturel exceptionnel en 4 tableaux : une conférence, une performance (peinture en musique), un concert, une dégustation. Vendredi 15 et dimanche 17 juillet, à la halle et à l'église, François Cassingena-Trévedy (Cantique de l'Infinistère à travers l'Auvergne), Claude Legrand (Lumières d'été), Guido Balestracci et 6 autres musiciens (Leçons de ténèbres de François Couperin), Jérôme Cazanave (Le Jarrouset) vont conjuguer leurs talents pour proposer aux Muratais et aux vacanciers un rendez-vous artistique de haute volée, original et inédit dans le Cantal.



## AGENDA

### JUILLET

#### FÊTE NATIONALE

Feu d'artifice, bal populaire, cérémonie ...

**Mercredi 13 et jeudi 14**

#### 22<sup>ÈME</sup> BROCANTE DE MATÉRIEL DE PÊCHE

**Jeudi 14 à partir de 9 h - Halle**

#### FESTIVAL « LUMIÈRES D'ÉTÉ »

**Vendredi 15 dès 16 h 30 - Halle**

#### CONCERT « LEÇONS DE TÉNÈBRES »

**Dimanche 17 à 19 h 30 - Collégiale**

#### 3<sup>ÈME</sup> CHALLENGE ÉRUPTION

Concours de boules lyonnaises par Volcaboules

**Samedi 23 à 10 h - Stade Jean Jambon**

#### CONCERT MURATHÈNES

**Samedi 23 à 20 h 30 - Halle**

#### MARCHÉ DE LA LAINE

**Mercredi 27 - Place du Balat**

#### CINÉMA EN PLEIN-AIR

Projection du film « Rabbi Jacob »

**Mercredi 27 à 22 h - Square du Centre Léon Boyer**

### AOÛT

#### CONFÉRENCE

«La gentiane de la terre à l'amer» par l'UIHA

**Mercredi 3 - Maison de la faune**

#### FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART

**Du 6 au 8 - Cœur de ville**

#### CIRQUE PICOLINO

**Lundi 8 - Parking du gymnase**

#### CONCERT « CARTE BLANCHE »

Par Gilles APAP et Myriam LAFARGUE, organisé par l'association Les Amis de Bredons. Réservation auprès de Hautes Terres Tourisme au 04 71 20 09 47.

**Mercredi 10 à 21 h - Collégiale**

#### CONCOURS DE PÉTANQUE

Ouvert uniquement aux licenciés. Organisé par l'association Le Carreau Muratais

**Dimanche 14 à 14 h - Parking de la gare**

#### BODÉGA

Organisé par l'association l'Union Sportive Murataise

**Dimanche 14 à 18 h - Place du Balat**

## LE RETOUR DES MARCHÉS DE PAYS



Les marchés de Pays qui ont été relancés en 2019 sont reconduits cette année et retrouveront la place Marchande, tous les mardis soirs

de 17 h à 22 h, **à partir du 12 juillet**, en présence de nombreux producteurs locaux. Des animations musicales rythmeront cette manifestation.

## UN AGENT POUR CHASTEL

Depuis la mi-juin, un agent municipal, chargé de l'entretien et du nettoyage des espaces publics et des chemins communaux, a été détaché pour intervenir spécifiquement sur le territoire de la commune historique de Chastel-sur-Murat pendant la période estivale.

### BROCANTE PROFESSIONNELLE

**Jeudi 18 - Place du Balat**

#### 1<sup>ER</sup> CHALLENGE DES 3 ROCS

Concours de boules lyonnaises par Volcaboules

**Samedi 20 et dimanche 21 à 10 h - Stade Jean Jambon**

### SEPTEMBRE

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

**Samedi 3 de 10 h à 17 h - Gymnase**

#### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Rencontre avec le poète Olivier Domerg

**Samedi 17 à 18 h 30 - Maison de la faune**

#### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Visite des carrières de diatomées et de l'usine de traitement. Réservation auprès de Hautes Terres Tourisme au 04 71 20 09 47.

**Samedi 17 à 10 h et 14 h 30 - Hautes Terres Tourisme**

#### FÊTE DU CORNET

**Dimanche 18 - Cœur de ville**



# REGARDS



## 1. 50 ANS DU PELTON DE GENDARMERIE DE MONTAGNE

30 avril 2022

Le PGM de Murat a fêté son 50<sup>ème</sup> anniversaire, tout au long d'une journée rythmée par une cérémonie militaire, des animations, des démonstrations ...

## 2. INAUGURATION DE LA HALLE, DE LA PLACE DU PLANOL ET DE LA MAISON DE LA FAUNE

14 mai 2022

Gilles Chabrier, maire de Murat, a inauguré trois des derniers chantiers du Cœur de ville.

## 3. FINALES DE FOOTBALL

11 juin 2022

L'Union Sportive Murataise et la ville de Murat ont accueilli les finales de football de la coupe du Cantal (remporté par l'Entente Nord-Lozère) et de la coupe Combourieu (remporté par Espinat) au stade Jean Jambon.

## 4. 5ÈME JOURNÉE MURATAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

12 juin 2022

L'association Murat Mécanique Rétro et son événement ont réuni plus de 400 véhicules et près de 15 000 personnes.

## 5. CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DES ÉVÉNEMENTS DES 12 ET 24 JUIN

26 juin 2022

Commemoration en présence de Frank Imhoff, président du Parlement de Brême, Jean-Yves Bony, député, Bernard Delcros, sénateur, Bruno Faure, président du Conseil Départemental, Aurélie Bresson, conseillère départementale, Gilles Chabrier, maire de Murat, de Marc Hivernat et Benoît Parret, co-présidents de l'association Mémoire(s) & Déportation du Cantal, des associations, de la fanfare « Les Rives de l'Allagnon » et des écoles murataises.



## LE PION DU CANTAL, la passion des jeux de sociétés



**Créée en mars 2021, le Pion du Cantal, est l'une des toutes dernières nées de la cinquantaine d'associations murataises. Elle réunit tous les mardis soir à partir de 18h des passionné(e)s de tous âges autour des jeux de sociétés.**

Vous êtes débutant(e) ? Aucun problème, les animateurs de la soirée sont là pour vous expliquer les règles d'un jeu adapté à votre profil. Vous êtes seul(e) ? Aucun problème, rejoignez l'une des tables prêtes pour la soirée et vous trouverez des compagnons de jeu. Le Pion du Cantal, n'est pas en soi une association dédiée à la compétition, même si des tournois sont parfois organisés. La bonne humeur sera favorisée à la compétition et le mot « société » dans « jeu de société » est mis en avant. Même si la victoire fait toujours plaisir, le Pion du Cantal souhaite mettre en avant l'expérience ludique et le moment passé ensemble.

### À QUOI ON JOUE ?

A divers types de jeux, selon les envies ou la thématique du moment : un soir on sauvera le Monde en équipe contre une vilaine pandémie. Un autre, vous incarnerez un randonneur qui se promène dans les grands parcs américains, ou le pilote d'une voiture de course. L'association a à sa disposition une ludothèque de plus de 300 jeux de sociétés différents dans lesquels piocher. Bonus pour les membres de l'association, l'emprunt de jeux est possible d'une semaine sur l'autre.

### UN FESTIVAL DES JEUX À MURAT

Très gros projet pour le Pion du Cantal, l'organisation du premier festival des jeux de Murat. Prévu sous la halle samedi 22 et dimanche 23 avril 2023, cette première édition accueillera notamment des auteurs et éditeurs de jeux (dont certains cantaliens !), une boutique ludique, des tables de jeu libre sous les conseils d'animateurs du Pion. La soirée du samedi sera consacrée au jeu compétitif avec notamment la coupe de France de Crokinole et un tournoi de Magic. Le programme est en cours d'élaboration et bien d'autres surprises sont prévues. L'entrée sera libre et ouverte à tous.



**LE PION DU CANTAL**  
Jouons en société

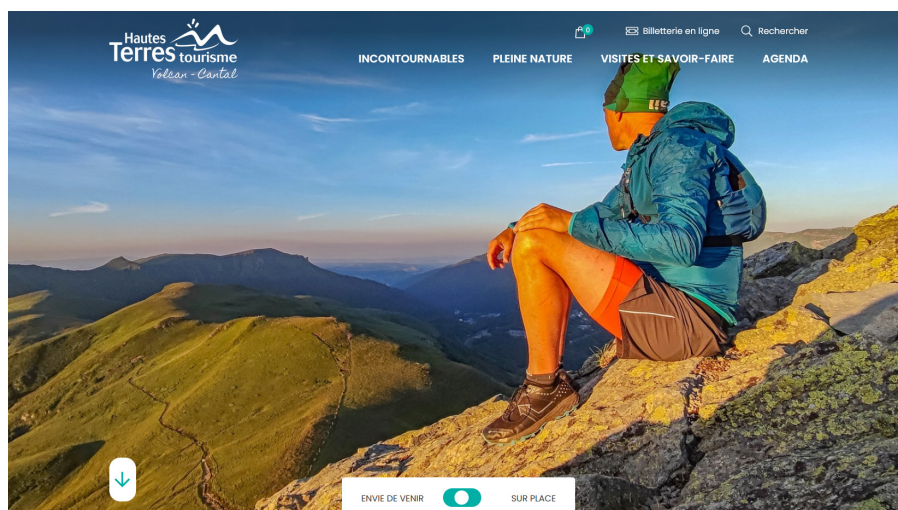
#### Infos pratiques :

Le Pion du Cantal – RDV tous les mardis à partir de 18h chez « Du Pain et des jeux » – 38 Avenue Hector Peschaud – 15300 Murat

Adhésion annuelle à prix libre à partir de 10 €. Soirée découverte à 2 €

Plus d'informations : [lepionducantal@protonmail.com](mailto:lepionducantal@protonmail.com)

## COMMUNICATION ET COMMERCIALISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE



### UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR VALORISER LA DESTINATION

#### Plus immersif et plus expérientiel

C'est aux côtés de l'agence digitale Laëtis (Aveyron) que l'office de Tourisme a repensé son site Internet, afin de valoriser la destination des Hautes Terres dans sa globalité en tenant compte de la force de sa complémentarité; pour davantage de cohérence territoriale. Belle vitrine pour les professionnels, ce site offre une utilisation pratique et une navigation intuitive, pensée « mobile first » pour les utilisateurs.

À retrouver à présent, sur : [www.hautesterrestourisme.fr](http://www.hautesterrestourisme.fr)

### UNE BILLETTERIE EN LIGNE POUR FACILITER LA RÉSERVATION

#### Valoriser les produits et les services de l'Office de Tourisme

L'enjeu est de faciliter l'acte d'achat de prestations proposées par l'Office de Tourisme ou les professionnels inscrits dans cette démarche. Un service qui contribue au développement économique mais qui vient aussi, et surtout, répondre aux besoins des visiteurs de plus en plus connectés.

Visites guidées, excursions, spectacles, visites à la ferme, ateliers pêche, sorties nature ... À retrouver à présent, sur [www.hautesterrestourisme.fr](http://www.hautesterrestourisme.fr), onglet « Billetterie en ligne »



### ÉTÉ 2022 : UNE MOBILITÉ DOUCE POUR L'ACCÈS AU PUY MARY

#### Pour allier préservation et découverte

Du 15 juillet au 28 août, un système de navettes permettra de se déplacer sur le Grand Site de France "Puy Mary- Volcan du Cantal" au travers de 6 lignes. Se déplacer et se stationner sans difficulté, sans réservation préalable; pour profiter pleinement du Grand Site, est tout l'enjeu de ce service repensé et élargi !

Informations complémentaires, à retrouver sur : [www.puymary.fr](http://www.puymary.fr)





## OPÉRATION FAÇADES : nouveau périmètre

Depuis l'opération mise en place en 2018 lors de la réfection de la chaussée de la rue Justin Vigier, le Conseil régional accompagne pour moitié la commune dans son action d'incitation à entreprendre la réfection des enduits extérieurs des façades du cœur de ville, en attribuant une subvention exceptionnelle (plafonnée à 10.000 €) de 40 % du montant HT des travaux de ravalement. Jusqu'à présent 15 dossiers ont été retenus par la collectivité et ont généré plus de 105.000 € de travaux.

### LE DISPOSITIF VILLAGE REMARQUABLE

Le dispositif Village Remarquable engagé par la Région arrivant à échéance en fin d'année, la commune a décidé d'étendre le périmètre de l'opération pour ne pas perdre les possibilités de financement au cas où ce programme ne serait pas renouvelé. C'est pourquoi la date limite de dépôt des dossiers en mairie de Murat (pour pouvoir être instruits par les services régionaux à l'automne) a été fixée au **lundi 1<sup>er</sup> août prochain**. Pour compenser ce raccourcissement de délai, la période de mise en œuvre des travaux a été prolongée **jusqu'au 31 décembre 2025**, date à laquelle ces travaux devront être impérativement achevés afin de pouvoir bénéficier de cette aide publique. Le dossier de subvention peut être retiré en mairie ou téléchargé sur le site [www.murat.fr](http://www.murat.fr).

### LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le nouveau périmètre de l'opération concerne : la rue de Lavergne, la rue d'Armagnac, la rue Henri Joannon, la rue des Remparts, la rue Porte Saint-Esprit, la rue Jean de l'Hospital, l'avenue des 12 et 24 juin 1944, la place de l'Hôtel-de-Ville et l'avenue Hector Peschaud (du n°1 au n° 16).

Le versement de la subvention est conditionné à **l'obtention des autorisations administratives nécessaires** : dans la plupart des cas une simple demande préalable de travaux à déposer en mairie en 3 exemplaires.

#### CONTACT

Mairie de Murat  
04 71 20 03 80 / [administration@mairiedemurat.fr](mailto:administration@mairiedemurat.fr)

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h

### JULES TEILHARD-LATERRISSÉ :

# un député rétif au retour de l'empire

Peu de Muratais peuvent se vanter d'être évoqués par les plus éminents auteurs français. On sait que Joseph-Charles-Alexandre d'Anterroches eut l'honneur d'apparaître sous la plume du grand Voltaire décrivant le déroulé de la bataille de Fontenoy (voir Info-Murat n°84 d'avril 2017). Dans « Histoire d'un crime », c'est aussi l'un de nos concitoyens qui est remarqué par un autre écrivain considérable, Victor Hugo.

André-Julien-François Teilhard-Laterrisse (dit Jules) naît à Murat le 10 mars 1811, dans une prestigieuse demeure : s'il n'est que le fils d'un percepteur, il est aussi le descendant de l'illustre famille qui fit construire l'hôtel particulier où il voit le jour et qui est devenu aujourd'hui la Maison de la faune.

Médecin à Murat, il est élu conseiller municipal le 11 juin 1840 puis premier adjoint le 15 septembre. Il est en outre l'auteur (en 1842) d'un ouvrage professionnel intitulé Recherches sur les propriétés médicales des eaux minérales, thermales et froides de Chaudes-Aigues. Il devient maire de sa ville natale le 8 décembre 1843 par ordonnance royale et c'est sous son mandat que sera créée la place de la Boucherie, après la démolition de l'ancien abattoir qui occupait le site de l'actuelle place Gandilhon Gens-d'Armes.

A Paris, Les troubles révolutionnaires de février 1848 provoquent la chute du roi Louis-Philippe et la proclamation de la II<sup>ème</sup> République. Elu député le 9 avril 1848, Jules Teilhard-Laterrisse abandonne ses fonctions de maire pour siéger au sein de l'Assemblée constituante et sera réélu à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, tout comme un certain Victor Hugo, élu et réélu député de Paris.

Louis-Napoléon Bonaparte, pour sa part, devient Président de la nouvelle République le 10 décembre 1848 grâce aux votes de près de 75 % des Français. Mais trois ans plus tard, il est dans l'impossibilité légale de faire renouveler son mandat car les députés refusent de modifier la Constitution pour le lui permettre, puis refusent de rétablir à sa demande le suffrage universel supprimé en 1849. Le neveu de l'empereur, fort d'une réelle popularité (en grande partie due à la ferveur nostalgique de l'épopée napoléonienne), décide alors de forcer le destin. Il choisit le jour du 2 décembre, date anniversaire du sacre impérial de son oncle (1804) et de l'éclatante victoire d'Austerlitz (1805), pour dissoudre l'Assemblée nationale, rétablir le suffrage universel, décréter l'état de siège et en appeler au peuple. Les agitateurs les plus compromis de 1848 et les principaux parlementaires sont arrêtés dans la nuit. Au petit matin de ce 2 décembre 1851, les Parisiens découvrent

le texte des proclamations placardées sur les murs de la capitale et les troupes armées qui patrouillent dans la ville. Quelque cinquante députés parviennent pourtant à s'introduire dans la salle des séances de l'Assemblée. Ils en sont expulsés sans ménagement (mais non sans mal) par 2 unités de gendarmes mobiles après « une lutte corps à corps » que relatera Victor Hugo dans son « Histoire d'un crime ». Parmi les 3 réfractaires les plus résolus, les derniers à être délogés, on compte 2 députés cantaliens : Paulin Durieu de Mauriac et Jules Teilhard-Laterrisse de Murat. Plus tard, pour avoir protesté contre la rétention de 3 de leurs collègues par un groupe de soldats, ils seront arrêtés et brièvement emprisonnés au Mont Valérien. Les 20 et 21 décembre 1851, le coup de force du futur Napoléon III sera entériné par référendum (plus de 90 % d'avis favorables) puis, en novembre 1852, les Français plébisciteront le retour à l'empire par un vote encore plus massif.

On peut être député républicain et ne pas boudier pour autant les honneurs impériaux : par décision du Tribunal civil du 22 avril 1856, André-Julien-François (dit Jules) obtient le droit d'ajouter une particule à son nom de famille. Ainsi, c'est Jules Teilhard *de* Laterrisse qui meurt le 5 décembre 1869, à seulement 58 ans. Il fut le père de 4 enfants dont Jean (né à Murat le 9 octobre 1835) qui s'expatriera en Argentine et y fera souche ; Louis (né à Murat le 13 février 1840), lieutenant dans une unité de tirailleurs et prisonnier de guerre, qui mourra du typhus le 30 octobre 1870 à Magdebourg, en Allemagne.

